



Convocation tribunal bailleur locataire

Par FRANCK85

Bonjour,

Je suis convoqué au tribunal judiciaire de la Roche Sur YON le 02 mars 2023 pour un hypothétique trouble de jouissance de mon locataire, j'ai reçu la convocation il y a un mois, j'ai immédiatement pris un avocat. J'ai constitué un document Word avec de nombreuses pièces pour constituer ma défense, mon avocat vient de me transmettre seulement aujourd'hui qu'il va demander un report d'audience pour pièces adverses non transmises. Je n'arrive même pas à la joindre mon avocat au téléphone, je n'ai que les secrétaires car je m'inquiète de savoir si je dois me présenter au tribunal dans 2 jours. Apparemment c'est la procédure je n'ai pas à m'inquiéter et ce n'est pas la peine de se présenter. Est-ce le cas?

Merci de la réponse.

Par Pragmatico

BONJOUR...

Vous pourriez joindre le greffe du tribunal en question pour savoir si l'audience est maintenue.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre avocat n'a pas une adresse mail ? Il est probablement assez occupé et ne répond pas au téléphone lui même...

Il vous a transmis ses intentions comment ?

Vous n'avez pas besoin d'être présent juste pour l'écouter demander un report.

Transmettez lui votre dossier ce sera plus utile.

Par FRANCK85

Merci je suis rassuré car il m'a juste envoyé un mail pour dire qu'il va demander le report donc j'ai l'impression que c'est une procédure habituelle, je n'ai comme vous dites pas à me présenter juste pour l'entendre dire une phrase. Merci